

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Séances du jeudi 15 janvier 2009

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX
OFFICIELS**

SOMMAIRE

123^e séance

Application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution	3
------------------------------------------------------------------	---

124^e séance

Application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution	5
------------------------------------------------------------------	---

125^e séance

Application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution	9
------------------------------------------------------------------	---

123^e séance

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION

Suite de la discussion du projet de loi organique n° 1314.

Avant l'article 1^{er}

Amendements identiques

Amendements n° 889 présenté par M. Urvoas et M. Valls, **n° 890** présenté par M. Montebourg et M. Raimbourg, **n° 891** présenté par M. Le Roux et Mme Filippetti, **n° 892** présenté par M. Derosier et M. Le Bouillonnet, **n° 893** présenté par Mme Batho et M. Lambert, **n° 894** présenté par M. Dosière et Mme Pau-Langevin, **n° 895** présenté par Mme Karamanli et M. Roman, **n° 896** présenté par M. Valax et M. Vuilque, **n° 897** présenté par M. Vidalies et M. Jean-Michel Clément, **n° 898** présenté par M. Caresche et M. Vaillant, **n° 899** présenté par M. Bapt et Mme Carrillon-Couvreur, **n° 900** présenté par M. Eckert et Mme Maquet, **n° 901** présenté par M. Deguilhem et M. Gaubert, **n° 902** présenté par M. Mallot et M. Lesterlin, **n° 903** présenté par M. Marsac et M. Philippe Martin, **n° 904** présenté par Mme Martinel et M. Nayrou, **n° 905** présenté par Mme Lemorton et M. Christian Paul, **n° 906** présenté par M. Fruteau et Mme Quéré, **n° 907** présenté par Mme Adam et M. Jibrayel, **n° 908** présenté par M. Yves Durand et M. Néri, **n° 909** présenté par M. Glavany et M. Bataille et **n° 910** présenté par Mme Marcel et M. Blisko.

Après le mot : « Constitution, »,

rédigier ainsi la fin de l'intitulé du Chapitre I^{er} :

« visant à encadrer drastiquement le pouvoir de résolution des parlementaires »

CHAPITRE I^{er}

Dispositions, prises en vertu de l'article 34-1 de la Constitution, relatives aux résolutions parlementaires

Amendement n° 1 présenté par M. Warsmann, rapporteur au nom de la commission des lois.

À l'intitulé du chapitre I^{er}, supprimer le mot : « parlementaires ».

Article 1^{er}

Les propositions de résolution déposées sur le bureau d'une assemblée au titre de l'article 34-1 de la Constitution sont signées par un ou plusieurs membres de cette assemblée.

Amendement n° 3853 présenté par M. Sandrier, M. Muzeau, M. Braouezec, M. Vaxès, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq et M. Daniel Paul.

Supprimer cet article.

ANALYSE DES SCRUTINS

123^e séance

SCRUTIN n° 287

sur les amendements n° 889 à 910 présentés par 22 membres du groupe SRC avant l'article 1^{er} du projet de loi organique relatif à l'application des articles 34-1, 39, et 44 de la Constitution (encadrement du pouvoir de résolution des parlementaires).

Nombre de votants	134
Nombre de suffrages exprimés	133
Majorité absolue.....	67
Pour l'adoption.....	50
Contre.....	83

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (317) :

Contre : 81 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Pour : 48 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

Pour : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (23) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (8) :

Abstention : 1. – M. Abdoulatifou Aly.